



## Après séjour irrégulier demande de visa conjoint français

Par **souaade**, le **01/10/2009** à **19:31**

Bonjour,  
JE VOUS EXPLIQUE MON CAS

MON MARI A ETE MARIE EN 2001 ET IL C SEPARER AU BOUT DE 2 MOIS DE MARIAGE IL ETE SANS PAPIER .JE L ES RENCONTRER FIN 2004 ON VIS ENSEMBLE A SE JOUR. IL A EU UNE OQTF EN 2005 ET A ETE RECONDUIT A LA FRONTIERE EN SEPTEMBRE 2005. IL ES REVENU EN FRANCE SANS VISA. ON C MARIER A LA MAIRIE EN JANVIER 2009 ET ON ES PARTI O MAROC ON A DEPOSER LA DEMANDE DE VISA LONG SEJOUR CONJOINT DE FRANCAIS EN AOUT 2009 IL A PASSER SES TEST DE FRANCAIS QU IL A REUSSI EN SEPTEMBRE ET AUJOURD HUI IL A PASSER SA VISITE MEDICAL A CASABLANCA. IL DOIT DEPOSER LE COMPLEMENT DE SON DOSSIER DEMAIN MATIN AU CONSULAT DE FES.

D APRES SE QU ON MA DI C EST SOIS IL LUI DONNE SON VISA SUR PLACE. OU BIEN LUI DISENT KIL LE CONTACTERONS ET A PARTIR DE LA IL Y AURA UNE ENQUETE EN FRANCE ET LA POLICE VA ME CONVOQUER ETC... ET SA PRENDRA BEAUCOUP DE TEMPS

IL Y A UNE PERSONNE KI ETE DANS LE MEME CAS QUE MOI ET LE VISA LUI A ETE REFUSER POUR MOTIF DE MENACE POUR L ORDRE PUBLIC A CAUSE DE CON EXPULSION ET DE SON IRREGULARITER EN FRANCE.  
SA ME FAIT PEUR ET JE ME DEMANDE SI LE CONSULAT A LE DROIT DE FAIRE SA

Par **Sam**, le **01/10/2009** à **22:08**

Bonjour,

Rassurez vous, un sejour irregulier ou une reconduite a la frontiere ne sont pas faits constitutifs de menace pour l'ordre public.

Dans le sens du droit des etrangers, la menace a l'ordre public fait reference a l'individu condamne pour un delit ou un crime.

Par contre la delivrance du visa, meme s'il est dit que les autorites doivent statuer dans les meilleurs delais, elle peut prendre jusqu'a 6 mois.

Mais dans tous les cas, si votre mari n'a jamis ete comdamne en france pour un delit ou un crime, alors il n'y pas de risque que son visa soit refuse.

Il faut juste s'armer de patience

Bon courage

Cordialement

Sam

Par **souaade**, le **01/10/2009** à **22:37**

NON Il na jamais ete condamné a koi que se sois merci pour la reponse sa me rassure! de toute facon il va aller demain matin au consulat donc je saurais si il lui donne sur place ou s il vont faire une enquete. merci beaucoup

Par **Sam**, le **01/10/2009** à **22:48**

Bonjour,

Il me semble qu'un visa long sejour conjoint de francais ne se delivre plus en une journee. Depuis le mois juin 2009, le visa long sejour fait preuve de carte de sejour. Apres depot, le dossier est envoye en france pour etude. Dans le meilleur des cas cela prendra un peu plus de 3 semaines et ca peut aller jusqu'a 6 mois.

Tiens moi au courant pour son RV de demain

Cordialement

Sam

Par **souaade**, le **02/10/2009** à **15:02**

bonjour sam

Mon mari est a fes, il es rentré o consulat il a deposer son test de francais ainsi que sa visite medical, le consulat a garder son passeport et ils lui on dit de patienter a l exterieur juska 15H ils sera appeler par son nom , j espere vraiment qu ils vont lui donner son visa sur place , se sera la fin de 5 ans de galere !

Par **souaade**, le **02/10/2009** à **17:40**

re:

alors le consulat lui a dit de revenir dans 10 jour